



Doc. 900

17 octobre 1958

Protection des travailleurs employés dans des industries utilisant l'énergie nucléaire

Proposition de Directive

déposée par M. Peter STRASSER et d'autres membres de l'Assemblée

L'Assemblée,

Considérant que l'emploi de l'énergie nucléaire et de radio-isotopes est appelé à prendre une extension de plus en plus grande ;

Considérant que, de ce fait, le nombre des ouvriers associés à la production nucléaire de l'électricité et utilisant des radio-isotopes augmentera rapidement au cours des prochaines années ;

Considérant qu'il convient d'étudier dès à présent les mesures indispensables à la protection de cette main-d'œuvre contre les accidents ;

Considérant que la production de cette électricité et l'emploi de radio-isotopes poseront des problèmes d'un caractère nouveau et d'une portée sociale toujours plus large ;

Considérant qu'il est du devoir du Conseil de l'Europe de prévoir ces développements,

Charge sa commission sociale de procéder le plus tôt possible à l'examen des problèmes posés par la production de cette électricité et par l'emploi de radio-isotopes, en particulier en ce qui concerne la protection et la sécurité des travailleurs.

Signé (voir au verso)



Signé:

STRASSER Peter, Autriche